



2023

Rapport
du budget primitif



Table des matières

Contexte économique et financier	3
I. La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget.....	5
II. La section de fonctionnement.....	7
A. Les recettes de fonctionnement.....	7
1. Les flux financiers avec Toulouse Métropole.....	8
2. Dotations, subventions et participations	9
3. Le produit de la fiscalité directe locale.....	10
4. Les compensations	10
5. Le produit de la fiscalité indirecte et les autres taxes locales.....	10
6. Les autres produits de fonctionnement.....	11
B. Les dépenses de fonctionnement.....	13
1. Achats de biens et de services	15
2. Les charges de personnel	16
3. Les subventions, contributions et participations.....	17
4. Autres charges de gestion courantes.....	18
5. Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales..	18
III. L'investissement et son financement.....	19
A. Les dépenses d'investissement.....	19
B. Le financement de l'investissement	23
1. Les ressources propres	23
2. L'emprunt	24
IV. L'endettement.....	25
Conclusion.....	27

Contexte économique et financier

1. La construction du budget primitif pour l'année 2023 s'est déroulée dans un contexte d'incertitude économique et financière.

Si l'activité économique, en France, devrait résister en 2022 grâce à la résilience de la demande au cours du premier semestre, les pressions autour des prix et des volumes disponibles d'énergie assombrissent les perspectives pour 2023. Pour la France, les dernières prévisions publiées par la Banque de France en septembre tablent sur une progression du PIB comprise entre 0,8 % et -0,5 % en 2023 selon les hypothèses, avec un scénario central de +0,5 %. L'inflation serait de 4,7%.

Ainsi, les inscriptions budgétaires pour l'année à venir prévoient une progression importante des charges de fonctionnement, notamment les fluides (+13 M€), les dépenses sur marchés indexés (+2 M€) ou encore de la masse salariale suite à la révision du point d'indice en 2022 (+10 M€ en année pleine). Une partie de cette inflation est absorbée par l'indexation des valeurs locatives cadastrales.

La pression sur les approvisionnements en matières premières conduit à un renchérissement des coûts des projets d'investissement, et notamment des groupes scolaires, à ce stade absorbé dans les enveloppes de la PPI délibérée.

2. Les projets de loi des finances prévoient des mesures de lutte contre l'inflation dans les collectivités.

Tout d'abord et contrairement au souhait initial de limiter l'impact de la progression indexée de la taxe foncière, l'actualisation des valeurs locatives par l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) ne devrait pas être plafonnée. Avec la progression importante de l'inflation ces derniers mois, l'augmentation des valeurs locatives en 2023 devrait se situer aux alentours de 7 %.

La loi de programmation des finances publiques prévoit en outre une nouvelle version des « contrats de Cahors » en précisant que les dépenses réelles de fonctionnement des collectivités devront évoluer à un rythme inférieur de 0,5 point au taux d'inflation sur la période 2023-2027. Cet objectif rendra nécessaire la poursuite de la maîtrise globale de la dépense.

3. L'exercice 2023 sera marqué par le transfert des crèches du CCAS à la Mairie de Toulouse.

Afin d'aboutir à une gestion unique des établissements de petite enfance du périmètre municipal, les crèches gérées jusqu'en 2022 par le CCAS seront transférées à la Mairie de Toulouse à partir du 1^{er} janvier 2023.

A l'identique des transferts de compétences entre collectivités, cette bascule sera neutre sur le plan de l'épargne. En effet, si les dépenses de fonctionnement affectées à la compétence devraient augmenter en 2023 de près de 17 M€, ces nouvelles inscriptions sont compensées par la perception directe par la Mairie de Toulouse des recettes CAF (8 M€) et familles (2 M€) attachées aux établissements transférés, ainsi que par un ajustement de la subvention d'équilibre versée au CCAS (-7 M€).

4. Dans un contexte économique et financier fragile, la Mairie de Toulouse poursuit ses efforts de soutien au pouvoir d'achat des ménages.

Alors que de nombreuses collectivités annoncent des hausses d'impôts, la Mairie de Toulouse poursuit sa politique de stabilité fiscale depuis 2015.

Malgré un contexte inflationniste et la crise de l'énergie, les tarifs des services publics sont stables et contribuent ainsi à la préservation du pouvoir d'achat des toulousains.

I. La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget

en M€	BP 2022	BP 2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	620,90	668,53	7,7%	47,63
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	572,63	604,10	5,5%	31,47
Epargne de gestion	48,27	64,43	33,5%	16,16
Charges financières nettes	2,41	4,63	92,1%	2,22
Epargne brute	45,86	59,80	30,4%	13,94
Taux d'épargne brute	7,39%	8,94%		
Remboursement en capital de la dette (retraité)	19,33	21,33	10,3%	2,00
Epargne nette	26,53	38,47	45,0%	11,94
Taux d'épargne nette	4,27%	5,75%		
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	202,22	221,65	9,6%	19,43
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	44,45	40,42	-9,1%	-4,04
Emprunt d'équilibre	131,23	142,76	8,8%	11,53

L'exercice 2023 est marqué par le transfert de la gestion des crèches du CCAS à la Mairie de Toulouse expliquant une partie des évolutions sur les postes de dépenses et de recettes. La neutralité du transfert sur l'épargne est assurée via l'ajustement du niveau de la subvention versée au CCAS.

La progression des recettes conjuguée à une évolution des dépenses de fonctionnement moindre permet de projeter **une épargne nette à 38,47 M€**, soit une progression de 11,94 M€ par rapport à l'exercice précédent (+ 45%).

La croissance favorable du produit de la fiscalité locale, en majeure partie issue d'une revalorisation des bases avec un Indice des Prix à la Consommation Harmonisée projeté à 6,5 % (pour la période novembre 2021 à novembre 2022), associée à une augmentation des montants reversés par Toulouse Métropole au titre du nouveau Pacte Financier et Fiscal et de l'Attribution de Compensation, constituent les principales hausses (27 M€) des recettes de fonctionnement.

La hausse du volume des charges de fonctionnement est de 5,5% mais reste maîtrisée compte tenu notamment de paramètres conjoncturels tels que l'évolution du coût de l'énergie et du point d'indice pour la rémunération du personnel.

Le niveau des dépenses d'investissement prévu au budget primitif est en phase avec le rythme soutenu d'une troisième année de mandature et la poursuite des projets inscrits dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements avec un montant de dépenses réelles hors dette de 221,7 M€.

En conséquence, au stade du budget primitif, le besoin d'emprunt d'équilibre s'élève à 142,8 M€ (+11,5 M€ par rapport au BP 2022).



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 668,5 M€

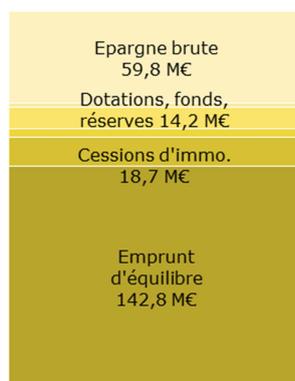


RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 668,5 M€



DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 243 M€

Autres dépenses d'invest. 1,8 M€
Opérations pour compte de tiers 0,6 M€



RECETTES D'INVESTISSEMENT : 243 M€

Autres recettes d'invest. 2,3 M€
Sub. d'invest reçues 5,2 M€

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

en M€	BP 2022	BP 2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Produits des services	51,23	61,17	19,4%	9,94
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	18,30	21,84	19,4%	3,55
Redevances et droits des services	24,97	28,31	13,4%	3,35
Mise à disposition de personnel	5,98	8,88	48,4%	2,90
Remboursement de frais	0,76	0,98	28,8%	0,22
Autres produits des services	1,23	1,16	-5,6%	-0,07
Impôts et taxes	282,57	302,63	7,1%	20,05
Fiscalité directe	234,75	253,33	7,9%	18,58
Fiscalité indirecte	47,83	49,30	3,1%	1,47
Autres impôts et taxes	0,00	0,00	-	0,00
Fiscalité reversée par la Métropole	150,56	157,63	4,7%	7,07
Attribution de compensation (AC)	138,45	140,71	1,6%	2,26
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	12,11	16,92	39,8%	4,81
Compensations des exonérations fiscales	18,64	20,36	9,2%	1,71
Compensation de la réforme de la TP	0,00	0,00	-	0,00
Compensation des exonérations de TF	17,57	19,37	10,3%	1,80
Compensation des exonérations de TH	0,00	0,00	-	0,00
Autres compensations	1,08	0,99	-8,4%	-0,09
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	112,12	120,45	7,4%	8,33
Dotation global de fonctionnement (DGF)	73,54	72,87	-0,9%	-0,67
Participations	36,52	45,31	24,1%	8,79
Autres dotations et participations	2,07	2,27	9,6%	0,20
Autres produits de gestion courante	5,56	6,08	9,4%	0,52
Revenus des immeubles	1,96	2,02	2,8%	0,06
Red. versées par fermiers et concessionnaires	0,88	1,42	62,0%	0,54
Autres produits de gestion courante	2,72	2,64	-2,8%	-0,07
Autres recettes de fonctionnement	0,22	0,22	0,0%	0,00
Recettes de fonctionnement (hors produits financiers)	620,90	668,53	7,7%	47,63

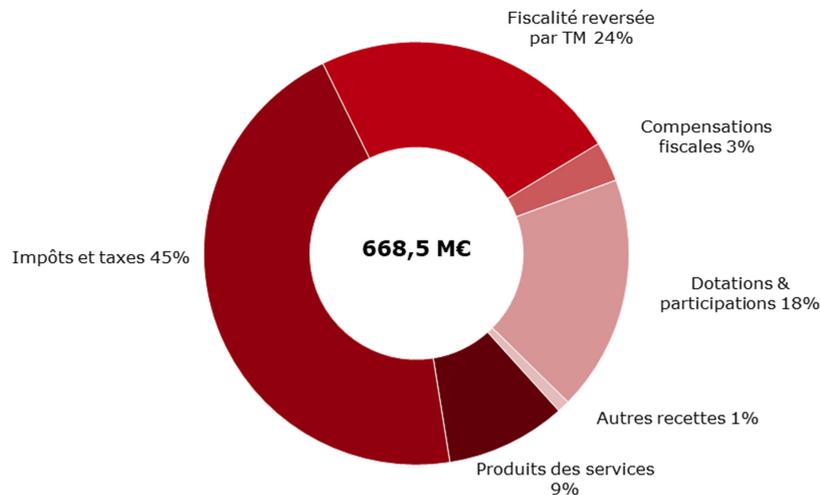
Le BP prévoit une progression des recettes de fonctionnement de 47,63 M€, soit une hausse de 7,7 % par rapport à 2022.

Cette évolution résulte de 3 facteurs :

- une croissance très favorable des produits de fiscalité au sens large qui génère une ressource supplémentaire de 27 M€, principalement du fait de la revalorisation des bases ;
- les produits des services en hausse de 9,94 M€ compte tenu du transfert de la gestion des crèches du CCAS à la Mairie de Toulouse et des recettes associées mais également des nouveaux dispositifs liés à la gestion du stationnement payant, le tout dans un contexte de « retour à la normale » de l'activité des services après la période de crise Covid ;
- la hausse des dotations et participations de 8,33 M€ dont plus de 8 M€ au titre des versements de la CAF pour les crèches transférées et le nouveau mécanisme de versement du « bonus territoire » (ex contrat enfance jeunesse) ;

La quotité de chaque type de recette (ci-dessous) est globalement similaire en 2023 à celle constatée au budget primitif 2022. La fiscalité représente près de 70%.

Répartition des recettes de fonctionnement par nature (hors produits financiers)



1. Les flux financiers avec Toulouse Métropole

a. L'attribution de compensation (AC) : 140,71 M€

L'attribution de compensation inscrite au budget 2023 est en légère augmentation du fait :

- d'une part, de la suppression de la retenue sur AC relative à la compétence GEMAPI depuis l'instauration de la taxe finançant exclusivement cette compétence ;
- d'autre part, de la projection en baisse de la refacturation des services communs avec Toulouse Métropole.

Le montant précis de l'AC sera ajusté en budget supplémentaire lorsque le niveau de charges transférées sera validé par la CLECT.

b. La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 16,92 M€

La DSC de la Mairie de Toulouse est évaluée pour 2023 à 16,92 M€, soit une progression de 4,8 M€ par rapport au budget primitif 2022. Cette évolution importante s'explique par la non prise en compte dans le BP 2022 de l'évolution de la DSC suite à l'adoption du pacte financier et fiscal de solidarité qui a été adopté en décembre 2021.

Cette croissance intègre :

- la répartition d'un produit complémentaire issu de la révision du pacte financier et fiscal et de solidarité de Toulouse Métropole actualisé en Conseil de métropole du 20 octobre 2022,

- la restitution de la dynamique fiscale relative au transfert de produit de taxe foncière réalisé en 2021.

2. Dotations, subventions et participations

en M€	BP 2022	BP 2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dotation global de fonctionnement (DGF)	73,54	72,87	-0,9%	-0,67
Dotation forfaitaire	57,11	55,50	-2,8%	-1,61
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	11,26	12,08	7,3%	0,82
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	5,17	5,29	2,4%	0,12
Participations	36,52	45,31	24,1%	8,79
Participations - Etat	3,96	3,15	-20,6%	-0,82
Participations - Autres tiers	32,55	42,16	29,5%	9,61
Autres dotations et participations	2,07	2,27	9,6%	0,20
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	112,12	120,45	7,4%	8,33

a. Les dotations

Les prévisions sont construites sur la base du Projet de Loi de Finances (PLF) 2023 qui propose une croissance de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 320 M€ avec un déplaçonnement de la dotation forfaitaire. Les règles de répartition pour 2023 n'étant pas connues, les produits des dotations sont prévus en fonction des modalités de répartition de 2022 soit en légère baisse (-1,2 M€), par rapport au montant notifié en 2022.

b. Les autres participations

Pour 2023, les participations affichent une hausse de 23,3% (+ 9,6 M€) par rapport à 2022, pour s'élever à 47,5 M€. Elles comprennent les aides de l'Etat (3,2 M€), principalement pour les activités éducatives (2,2 M€) et les dispositifs partenariaux avec la Caisse d'Allocations Familiales (42 M€ en 2023 contre 33 M€ en 2022), au titre des Centres de Loisirs Associés à l'Ecole (CLAE), du contrat enfance et jeunesse et de la Petite Enfance.

Les prévisions des participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) se décomposent comme suit :

- dans le domaine la petite enfance, elles progresseraient de 9M€ pour atteindre près de 27,8 M€ de produit. En effet, suite au transfert des crèches du CCAS et par conséquent des ressources associées, la Mairie percevra 5,5 M€ au titre de la Prestation de Services Unique et par ailleurs, les nouvelles modalités de financement du contrat enfance jeunesse, transformé en Bonus Territoire dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), constitue un apport de ressources exceptionnelles en trésorerie de 3 M€ puisque la collectivité percevra en 2023 100% des montants dus au titre de l'année 2022 et 70% de provisions au titre de l'année en cours.
- L'éducation prévoit des aides CAF à hauteur de 9,4 M€ et l'enfance-loisirs de 3,9 M€ ;
- les services solidarité (accueils jeunes) et hygiène et santé (Plan Santé) bénéficieront d'un accompagnement de la CAF à hauteur de 0,75 M€.

La partie « **Autres dotations et participations** » concerne principalement la dotation de décentralisation (2 M€) dont la projection est stable par rapport à 2022.

3. Le produit de la fiscalité directe locale

Le produit de taxe foncière sur les propriétés bâties inscrit au budget primitif 2023 s'élève à 243,5 M€ et intègre :

- une revalorisation forfaitaire de 6,5% des bases pour les locaux d'habitation, correspondant à une estimation, au moment de la constitution du budget primitif, de la progression de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre novembre 2021 et novembre 2022 ;
- une revalorisation forfaitaire de 1% pour les locaux commerciaux
- une croissance physique projetée des bases limitée à 0,5%.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ainsi que la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires se voient appliquer une revalorisation forfaitaire des bases de 6,5%, et une croissance physique de 1%.

Enfin, il convient de noter que les taux de fiscalité n'évoluent pas en 2023 et que la pression fiscale municipale est parfaitement stable depuis 2015.

4. Les compensations

Les allocations compensatrices pour 2023 connaissent une progression liée à l'évolution des bases exonérées auxquelles elles correspondent.

5. Le produit de la fiscalité indirecte et les autres taxes locales

en M€	BP 2022	BP 2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Taxe add. aux droits de mutation ou pub. foncière	29,00	29,10	0,3%	0,10
Taxe sur l'électricité	8,40	8,40	0,0%	0,00
Prélèvement sur les produits des jeux	5,85	7,24	23,9%	1,39
Taxes locale sur la publicité extérieure	2,10	2,10	0,0%	0,00
Droit de place	1,76	1,80	2,3%	0,04
Autres impôts et taxes indirects	0,72	0,66	-8,9%	-0,06
Fiscalité indirecte et autres taxes	47,83	49,30	3,1%	1,47

Le produit de la **fiscalité indirecte** est projeté **en augmentation de 3,1 %, soit une progression de 1,4 M€.**

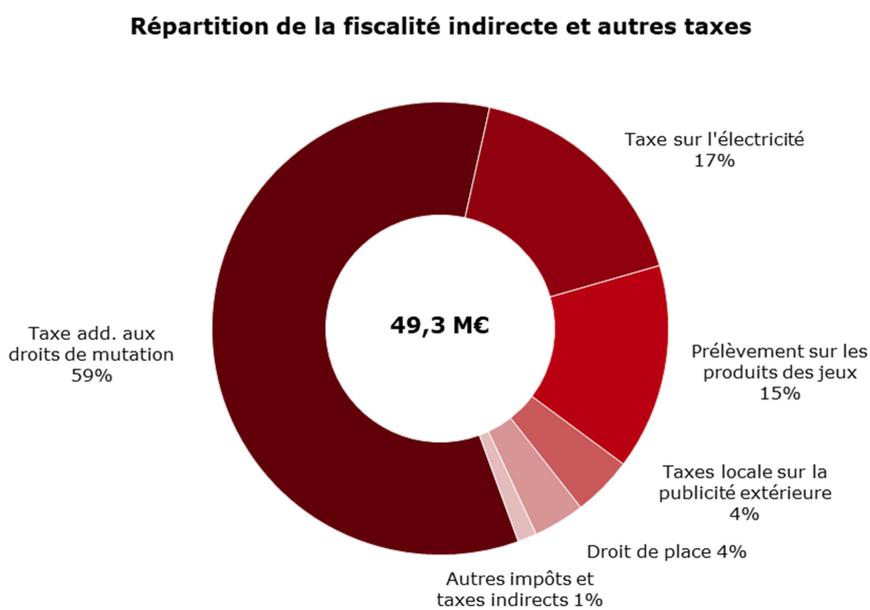
Poste prépondérant de la fiscalité indirecte, **le produit des droits de mutation (DMTO)** est évalué à 29,1 M€, alors que le produit attendu au compte administratif 2022 s'élève à 34 M€. Cette estimation très prudente est basée d'une part sur le ralentissement du rythme des transactions lié aux difficultés d'accès aux crédits et d'autre part sur un tassement de la croissance des prix.

Les produits des jeux marquent une reprise importante de l'activité avec une **augmentation de BP à BP de 1,4 M€** et un niveau supérieur (+1,2 M€) à celui constaté avant la crise sanitaire.

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité, dont la détermination n'est fonction que des volumes concernés et non des prix, est quant à lui anticipé en stabilité

considérant que les politiques de maîtrise de l'énergie conduisent à la diminution de la consommation réelle d'électricité sur le territoire.

Les prévisions relatives à taxe locale sur la publicité extérieure sont également stables de BP à BP.



6. Les autres produits de fonctionnement

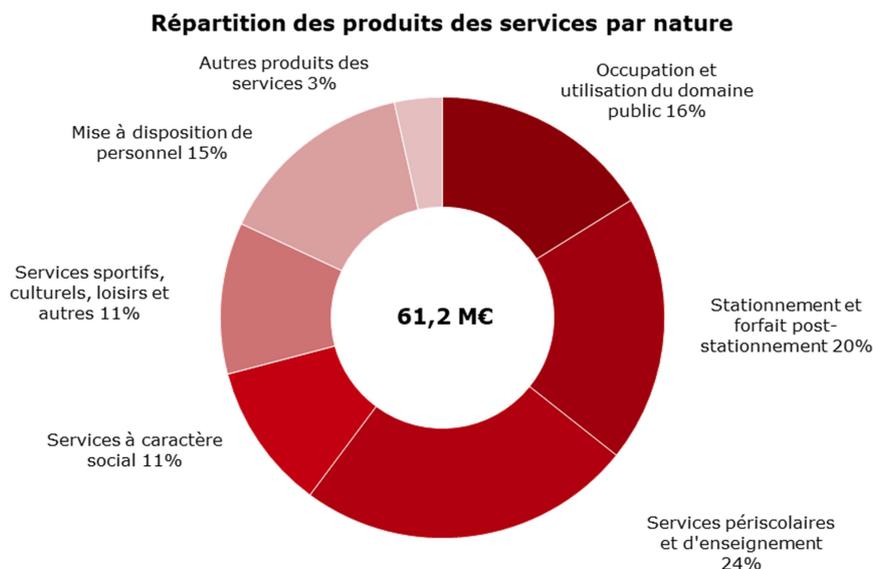
en M€	BP 2022	BP 2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	18,30	21,84	19,4%	3,55
Redevance d'occupation du domaine public communal	4,35	5,24	20,3%	0,88
Red. de stationnement et forfait post-stationnement	9,87	12,00	21,6%	2,13
Autres redevances d'utilisation du domaine	4,07	4,60	13,0%	0,53
Redevances et droits des services	24,97	28,31	13,4%	3,35
Red. et droits des services à caractère culturel	1,42	1,51	6,4%	0,09
Red. et droits des services à caractère sportif	2,31	2,61	13,1%	0,30
Red. et droits des services à caractère de loisirs	1,94	1,97	1,3%	0,03
Red. et droits des services à caractère social	3,83	6,56	71,3%	2,73
Red. et droits des serv. périscolaires et d'enseignement	14,84	14,96	0,8%	0,12
Autres redevances et droits des services	0,63	0,71	12,2%	0,08
Mise à disposition de personnel	5,98	8,88	48,4%	2,90
Remboursement de frais	0,76	0,98	28,8%	0,22
Autres produits des services	1,23	1,16	-5,6%	-0,07
Produits des services	51,23	61,17	19,4%	9,94

Directement dépendants de l'activité des services publics, les produits des services sont projetés en hausse de 9,94 M€ par rapport au BP 2022 afin de tenir compte de plusieurs paramètres :

- **les recettes des services publics tarifés** (cantines, centres de loisirs, crèches, équipements culturels et sportifs...) sont en augmentation de 13,4% pour un

montant total de 28,3 M€ ; ce sont les participations des familles pour les crèches transférées du CCAS qui expliquent la tendance, augmentant mathématiquement de 2,71 M€ les prévisions de recettes à activité constante;

- **les redevances d'occupation du domaine public et le stationnement** (droits de voirie, de publicité sur mobilier urbain, de fourrière, de stationnement) augmenteraient de 3,55 M€, consécutivement à la mise en place de la Lecture Automatique des Plaques d'Immatriculations (LAPI) depuis le mois d'août 2022 (+ 1,49 M€) qui devrait conduire à une augmentation du taux de paiement du stationnement ;
- **les refacturations à Toulouse Métropole et à d'autres collectivités de personnel** affichent une hausse de 2,9 M€ par rapport au BP 2022 du fait principalement de l'évolution du point d'indice ;
- la Mairie de Toulouse continue de porter la masse salariale mise à disposition de la **SPL du Métronum**. La refacturation de ces frais est estimée à 0,6 M€.



B. Les dépenses de fonctionnement

en M€	BP 2022	BP 2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Achats de biens et de services	140,92	155,99	10,7%	15,07
Dépenses de personnel	341,76	365,76	7,0%	24,00
Fonds de péréquation et autres reversements	3,23	3,14	-3,0%	-0,10
Subventions, contributions et participations	78,80	70,27	-10,8%	-8,53
Autres charges de gestion courante	7,64	8,35	9,4%	0,71
Autres charges de fonctionnement	0,28	0,59	110,2%	0,31
Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)	572,63	604,10	5,5%	31,47

Les dépenses de fonctionnement devraient augmenter en 2023 de près de 31,5 M€, soit une progression de 5,5 % de BP à BP. Cependant, le transfert de la gestion des crèches du CCAS à la Mairie de Toulouse est impactant sur le budget de fonctionnement avec une hausse de près de 1,76 M€ des dépenses de structure et de 15 M€ des charges de personnel. Ces inscriptions de charges complémentaires sont minorées par un ajustement de la subvention versée au CCAS (-7 M€). Après retraitement, les dépenses de fonctionnement affichent une progression de près de 22 M€ à périmètre équivalent de BP à BP, soit une progression de 3,7%.

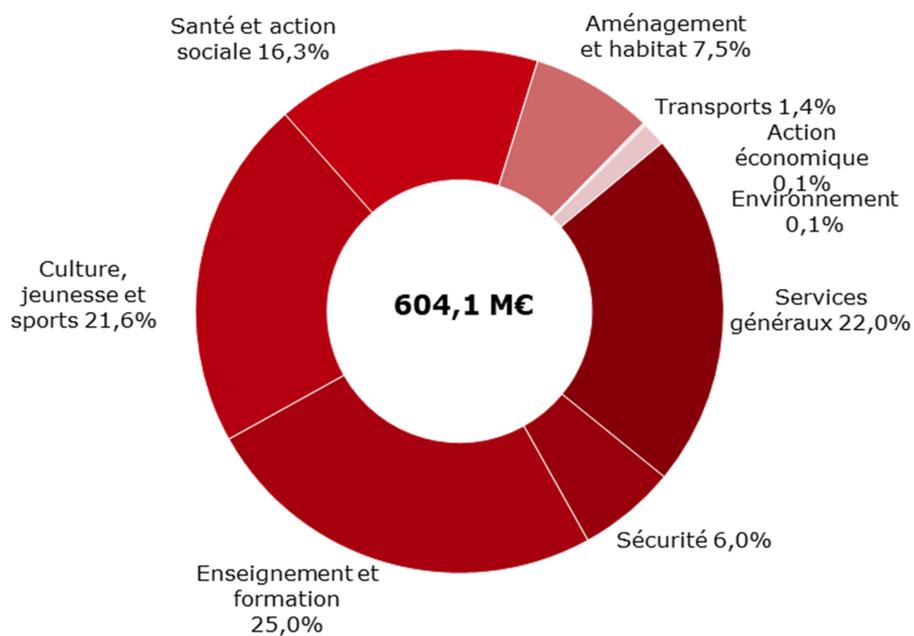
Le contexte de hausse des prix de l'énergie, notamment du gaz, et du coût des denrées et petits matériels impacte fortement (+14,29 M€) les crédits incompressibles à inscrire au budget pour maintenir la qualité de service et d'accueil.

Par ailleurs, les décisions nationales applicables pour maintenir le pouvoir d'achat du personnel municipal ont nécessité la mobilisation d'une enveloppe de plus de 15 M€ entre la décision modificative de novembre 2022 et le présent budget. Le poids de la masse salariale dans les dépenses totales de fonctionnement du Budget Primitif 2023 dépasse les 60%.

Le graphique ci-dessous représente la ventilation des dépenses réelles de fonctionnement hors dette, par grands secteurs d'intervention. Les dépenses de proximité et liées à la vie de quartier (éducation, culture, sports, santé, sécurité) représentent près de 69 % des dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers.

Les seules dépenses de personnel, représentant 62% de dépenses de fonctionnement (après écritures de mutualisation avec Toulouse Métropole), témoignent de la persistance de la Ville à développer les activités municipales en régie directe.

Dépenses réelles de fonctionnement par fonction (hors frais financiers)



1. Achats de biens et de services

en M€	BP 2022	BP 2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Matières et fournitures	45,35	59,64	31,5%	14,29
Eau et assainissement	4,03	4,13	2,4%	0,10
Energie, électricité	12,37	14,90	20,5%	2,53
Chauffage urbain	1,31	1,73	31,5%	0,41
Alimentation	11,95	13,02	8,9%	1,07
Fournitures d'entretien	1,53	1,24	-19,0%	-0,29
Fournitures de petit équipement	2,27	2,72	20,2%	0,46
Vêtements de travail	0,70	0,69	-1,2%	-0,01
Fournitures scolaires	1,93	2,00	3,5%	0,07
Autres matières et fournitures	9,26	19,22	107,5%	9,95
Contrats de prestations de services	42,01	39,47	-6,0%	-2,54
Locations mobilières et immobilières	7,95	8,14	2,3%	0,18
Entretien et réparations	11,57	11,71	1,2%	0,14
Assurances	1,02	1,00	-1,3%	-0,01
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2,41	2,55	5,8%	0,14
Publicité, publications et relations publiques	5,15	4,97	-3,4%	-0,17
Transports	2,46	2,86	16,1%	0,40
Déplacements et réceptions	0,30	0,12	-61,0%	-0,18
Frais postaux et de télécommunications	0,75	0,75	0,2%	0,00
Frais de gardiennage	2,96	3,26	10,1%	0,30
Frais de nettoyage des locaux	2,59	3,04	17,4%	0,45
Remboursement de frais à TM	7,19	8,18	13,8%	0,99
Impôts et taxes	2,41	2,49	3,3%	0,08
Autres charges à caractère général	6,82	7,82	14,7%	1,00
Achats de biens et de services	140,92	155,99	10,7%	15,07

Les achats de biens et services représentent près de 26% des dépenses de fonctionnement (24,6% au BP 2022).

De BP à BP, le niveau projeté des achats de biens et services évolue à la hausse (+ 15,07 M€) pour atteindre 156 M€.

L'explication principale (95%) de cette tendance réside dans la crise énergétique et l'impact de l'inflation sur les coûts **des matières et fournitures**.

Ainsi, les prévisions ont été opérées en tenant compte :

- de l'évolution très importante du coût du gaz pour les bâtiments municipaux (+10 M€ en 2023 pour atteindre un montant annuel de 14 M€) ;
- d'une hausse des prix de l'électricité et du chauffage urbain pesant au stade du budget primitif pour +2,95 M€ ;
- d'une augmentation des charges d'alimentation, principalement pour la restauration scolaire de +1,07 M€;

Concernant le recours à des **contrats de prestations de services**, les crédits sont en baisse de 2,54 M€. La négociation menée lors de la prolongation de 12 mois du marché pour la location des VéloToulouse a permis d'ajuster le coût de la prestation à la baisse (- 2,6 M€ par rapport au BP22). Un ajustement des protocoles sanitaires mis en place dans les écoles dans le cadre de la pandémie est également acté (-0,5 M€).

Retraité de ces éléments, la tendance générale est à la hausse compte tenu notamment de :

- la nécessité de recourir à une agence d'intérim pour maintenir le service public des crèches dans un contexte où les vacances de poste actuelles, difficiles à prévoir, obligent les structures à fermer ou restreindre les créneaux d'accueil et (0,4 M€), d'autre part ;
- la révision tarifaire du marché de livraison des repas (0,65 M€) ;
- la location de places supplémentaires pour la fourrière et du coût de l'enlèvement des véhicules (+0,71 M€).

Enfin, les remboursements de frais à Toulouse Métropole dans le cadre de la mutualisation de services augmentent de près de 1 M€ dont 0,44 M€ pour les frais d'entretien des véhicules et 0,65 M€ pour les dépenses numériques.

Les autres dépenses constituant les achats de biens et de services restent globalement stables par rapport à 2022.

2. Les charges de personnel

Les dépenses de masse salariale inscrites au titre du budget principal pour 2023 progressent de 7 % par rapport au BP 2022 pour atteindre 365,7 M€.

Cette évolution s'explique notamment par les éléments suivants :

- l'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice des agents : + 10,3 M€ ;
- la révision du régime indemnitaire sur le grade des auxiliaires de puériculture : + 320 k€ ;
- l'évolution liée aux déroulements de carrières des agents :
 - ✓ avancements d'échelon : + 2,1 M€ ;
 - ✓ avancements de grade et promotions internes : + 0,73 M€.

L'année 2023 est marquée par le transfert du personnel des crèches du CCAS vers la direction Petite Enfance de la Mairie de Toulouse pour une masse salariale globale de 15,2 M€ dont 10,8 M€ au titre du personnel permanent et 4,4 M€ au titre du personnel non permanent (soit 4,2 % du BP 2023).

L'effort de maîtrise de la masse salariale déjà engagé est poursuivi en 2023. La Mairie mène une action continue d'adaptation du service public et d'optimisation de sa gestion permettant de financer, à postes constants, les besoins liés à la mise en œuvre des nouveaux projets.

Pour rappel, la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole ont fait le choix de mettre en place des services communs et des services mutualisés. La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a acté une évaluation du coût des services communs pour l'année 2022 à 41,7 M€.

Une fois retraitée des flux réciproques afférents à ces mutualisations, la masse salariale réellement affectée aux politiques publiques municipales atteindrait près de 399 M€, soit 62% des dépenses de fonctionnement hors frais financiers.

3. Les subventions, contributions et participations

en M€	BP 2022	BP 2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Subventions de fonct. au CCAS	19,11	12,01	-37,1%	-7,10
Sub. de fonct. aux étab. & services admin. rattachés	4,68	4,69	0,2%	0,01
Subventions de fonct. aux personnes de droit privé	41,73	39,57	-5,2%	-2,16
Contributions obligatoires	6,41	6,57	2,5%	0,16
Autres subventions et participations	6,87	7,42	8,0%	0,55
Subventions, contributions et participations	78,80	70,27	-10,8%	-8,53

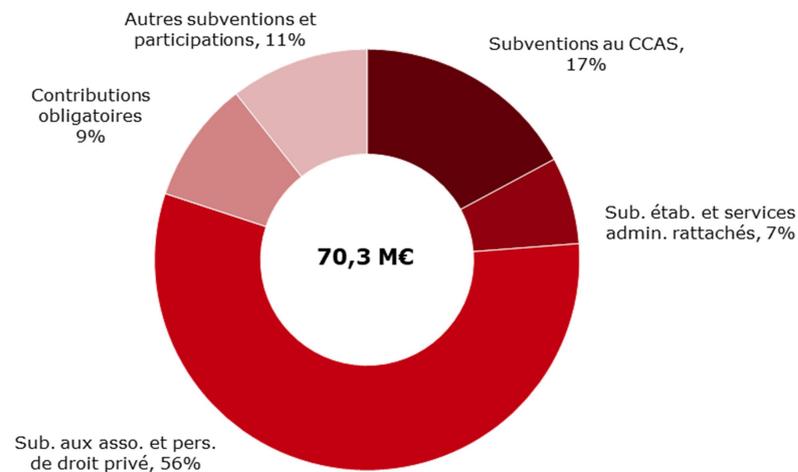
Ce poste de dépenses diminue de 8,53 M€ de BP à BP.

La subvention au Centre Communal d'Action Sociale est en baisse sensible de 37,1 % afin de neutraliser l'impact du transfert de la gestion des crèches du CCAS à la Mairie de Toulouse au 1^{er} janvier 2023.

Les associations de droit privé dans les secteurs de la petite enfance et de l'enfance (ludothèque) percevront dorénavant directement les participations de la CAF relatives au « bonus territoire » (ex Contrat Enfance Jeunesse). Il en résulte un ajustement du niveau de la subvention de la Mairie qui reversait auparavant ces recettes expliquant la baisse de 2,16 M€ des participations aux associations de droit privé. A noter que l'ajustement sur l'exercice 2023 se fera à hauteur de 70 %, soit le montant réellement versé par la CAF, la Mairie de Toulouse accordant une avance de trésorerie aux structures, remboursable en cas de résiliation de la convention.

Enfin, concernant les autres subventions et participations, la principale évolution (+0,39 M€) concerne l'actualisation de la compensation de service public reversée à la SPL Le MétroNum dont le montant total s'élève à 3,61 M€.

Répartition des subventions, contributions et participations par typologie



4. Autres charges de gestion courantes

Cet item en hausse de 0,71 % est impacté par deux éléments.

D'une part, la transformation de licences informatique vers des solutions logicielles hébergées entraîne un transfert de charges de la section d'investissement vers la section de fonctionnement. Les postes le plus impactant concernent les licences Microsoft ainsi que des solutions de détection et protection face aux virus. Certains services tels que les Musées pour la mise à disposition d'un portail internet pour l'achat de billets, la Lecture Publique pour l'accès à la bibliothèque numérique de la Bibliothèque Nationale de France prévoient également une forte augmentation de leurs frais de logiciels.

D'autre part, les charges diverses de gestion courantes sont en baisse de 7,8% suite à la diminution des participations de la mairie versées à la CAF pour les dépenses de fonctionnement des centres sociaux (-0,05 M€) ainsi que de certaines charges de loyers et charges locatives des bâtiments administratifs (-0,06 M€).

5. Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est réparti entre Toulouse Métropole et ses communes membres à partir du coefficient d'intégration fiscal (CIF). En 2022, celui-ci a été impacté par les flux de fiscalité (valeur n-1) et les évolutions d'attributions de compensation (valeur n-2) consécutifs à l'harmonisation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et qui sont comptabilisés avec une année de décalage. Cette hausse était ponctuelle sur 2022. En 2023, le FPIC retrouve son niveau de 2021.

III. L'investissement et son financement

A. Les dépenses d'investissement

La Programmation Pluriannuelle des Investissements de la Mairie de Toulouse a été votée en mars 2021, pour un montant de 944 millions d'euros pour la période 2021-2026.

Cette capacité financière octroyée aux directions opérationnelles pour mener à bien les projets de la mandature fait l'objet chaque année, à chaque étape budgétaire, d'une inscription de crédits. Ces besoins sont mis en correspondance avec la programmation technique des opérations.

Pour le budget 2023, le programme d'investissements est de 221,6 M€ d'euros, soit 23,4 % des crédits au sein de la programmation.

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Chapitres 13, 20, 204, 21, 23, 26, 27 et 458

Sécurité et tranquillité	21,85
Sécurité	14,60
Eclairage public	4,98
Mobilités et réseaux	1,36
Education - plan sûreté	0,84
Coordination - performance	0,08
Vie de quartier et proximité	120,74
Education	72,53
Sports	16,35
Aménagement -équipements mutualisés	2,30
Action territoriale	12,93
Solidarités	6,63
Petite enfance	6,97
Animation socioculturelle (dt mission égalité)	1,93
Enfance loisirs	0,53
Réglementation	0,34
Hygiène et santé	0,23
Développement durable et la nature en ville	19,72
Espaces verts	5,64
Environnement	4,12
Aménagement - parc margèle	0,28
Parc automobile	4,23
Immobilier - leds dans les écoles	2,00
Immobilier - travaux courants économie d'énergie	2,81
Sports - leds terrains de sport	0,64
Rayonnement municipal et Modernisation	59,33
Immobilier	18,44
Aménagement	14,36
Numérique	13,46
Culture	10,51
Communication	0,50
Ressources humaines	0,25
Cuisine centrale	0,88
Commande publique	0,09
Moyens généraux	0,68
Gestions déléguées	0,16
Autres	0,00
TOTAL	221,65

Les principales opérations du budget 2023 sont :

Axe 1 : Sécurité et tranquillité : 21,9 M€

Les crédits alloués à la sécurité sont de 14,6 M€ dont 11,6 M€ pour la poursuite de l'aménagement du poste de police municipale et 1,5 M€ pour le déploiement du plan caméras. Dans la programmation de l'éclairage public, il est prévu une accélération du remplacement des leds.

Axe 2 : Vie de quartier et proximité : 120,7 M€

L'éducation représente le plus gros poste de dépenses avec 72,5 M€ de crédits prévus au BP2023. Sont compris dans ce montant l'intégration des surcoûts d'opération liés à l'inflation des matières premières et le déploiement de panneaux photovoltaïques. Des crédits sont également prévus pour la végétalisation des cours de récréation et pour l'acquisition de centrales pour le nettoyage hydrolyse.

Les investissements sportifs sont de 16,3 M€ dont 4,4 M€ au titre du plan piscines, 1,8 M€ pour la construction du gymnase Guilhermy ou encore 1,4 M€ pour la réhabilitation du gymnase Ensica.

Le démarrage des équipements mutualisés (Cartoucherie, Montaudran) mobilise des crédits sur 2023 pour 2,3 M€.

Les crédits de la direction de l'action territoriale sont de 12,9 M€ avec un investissement porté sur l'aménagement des salles de quartier et la maison de la citoyenneté.

La petite enfance représente une enveloppe allouée de 6,9 M€ essentiellement axée sur le relais d'assistance maternelle de Guillaumet, le collectif familial de la Terrasse et les investissements courants.

Axe 3 : Développement durable et nature en ville : 19,7 M€

Les crédits 2023 traduisent la continuité des actions en matière d'économies d'énergie (leds dans les écoles, sur les terrains de sports) et en matière d'environnement (plan 100 000 arbres, convention citoyenne, renouvellement du parc auto par une flotte peu émissive dans le cadre de la Zone à Faible Emission).

Axe 4 : Rayonnement municipal et modernisation : 59,3 M€

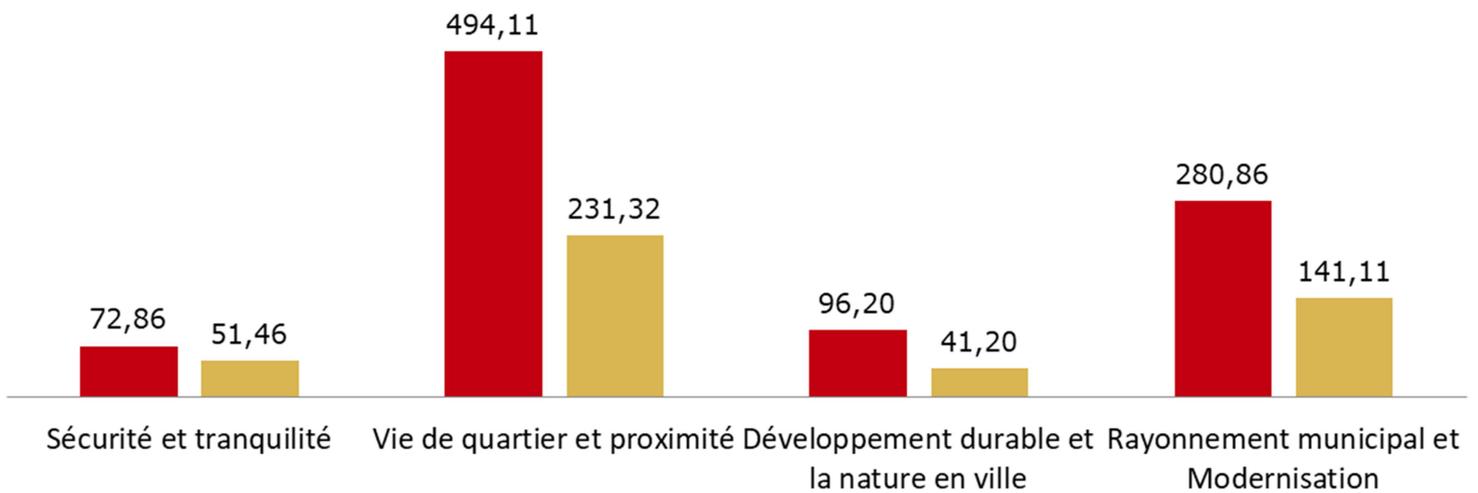
Les travaux, l'entretien et la valorisation des bâtiments sont de 18,4 M€ dont près de 8 M€ au titre de l'accessibilité. Les crédits affectés à l'aménagement de 14,3 M€ sont axés entre autres sur le plan patrimoine de 2,36 M€ et la poursuite de la Cité des Arts avec l'aménagement du parvis de la chapelle St Joseph.

Les projets numériques représentent une inscription de crédits de 13,4 M€.

Les projets culturels se poursuivent à hauteur de 10,5 M€ avec notamment les travaux sur la basilique Saint Sernin.

Programme d'investissement

■ PPI VOTEE ■ Projection de la réalisation + BP 2023



B. Le financement de l'investissement

en M€	BP 2022	BP 2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Resources propres	70,98	78,89	11,1%	7,90
Epargne nette	26,53	38,47	45,0%	11,94
Dotations, fonds et réserves	14,00	14,22	1,6%	0,22
Subventions d'investissement reçues	7,63	5,19	-31,9%	-2,43
Produits des cessions d'immobilisations	18,14	18,73	3,3%	0,59
Opérations pour compte de tiers	2,87	0,63	-78,2%	-2,24
Autres recettes d'investissement	1,82	1,65	-9,5%	-0,17
Emprunt d'équilibre	131,23	142,76	8,8%	11,53
Recettes d'investissement	202,22	221,65	9,6%	19,43

1. Les ressources propres

a. Les dotations, FCTVA et divers : 14,22 M€

Ce montant comprend la prévision du Fonds de Compensation de la TVA à hauteur de 13 M€. Cette inscription est la traduction du niveau des investissements constatés sur l'exercice de référence.

Le reversement de la taxe d'aménagement par Toulouse Métropole est estimé à 1,22 M€.

b. Les subventions : 5,19 M€

Les subventions d'investissement inscrites au présent budget sont celles pour lesquelles une notification a été reçue ou celles inscrites formellement dans le cadre de dispositifs partenariaux (convention territoriale, convention ANRU).

L'Etat devrait participer à hauteur de 1,19 M€ pour la rénovation des piscines Toulouse Lautrec et Pech David, 0,28 M€ pour des travaux dans les groupes scolaires Olympe de Gouges et Barigoude et 0,26 M€ pour l'acquisition et la restauration d'œuvres muséales et les travaux de la maison Giscard.

Dans le cadre du PNRU, la participation de l'ANRU pour les travaux du groupe scolaire Daste Daubié, des centres de loisirs et d'accueil des Trois Cocus et de Mirail Université est attendue pour un montant global de 0,94 M€.

La Caisse d'Allocations familiales devrait cofinancer la promotion et le développement des équipements et services d'accueil au sein des groupes scolaires (Olympe de Gouges, Alphand, Barrigoude,..) à hauteur de 0,87 M€

La Région Occitanie devrait verser 0,18 M€ dans le cadre des travaux de réhabilitation de la maison Giscard, 0,10 M€ pour la création d'un espace seniors et lieux d'activités dans le quartier Papus et 0,30 M€ pour le soutien au plan numérique dans les écoles au titre du FEDER.

Enfin, la Caisse des Dépôts et Consignations apportera son soutien dans le déploiement de l'éclairage innovant pour 0,15 M€.

A ce stade, il n'est pas prévu d'accompagnement du Conseil Départemental de la Haute

Garonne sur des projets d'investissements.

c. Les cessions d'immobilisations : 18,73 M€

Sont citées ici, à titre principal, des opérations initialement prévues en 2022 comme la vente du Gymnase Compans à Toulouse Business School (12,4 M€), du terrain situé allée Madron (1 M€), ainsi que la vente de terrains à Toulouse Métropole sur l'île du Ramier pour 2,3 M€.

Dans le cadre du projet de technocentre sur le site d'Atlanta porté par Toulouse Métropole, le BP 2023 intègre d'une part la cession de terrains rue Césaria Evora dans le quartier Bordeblanche estimée à 1,5 M€ pour la construction du technocentre et d'autre part la cession du chemin de Gramont afin d'y implanter une chaufferie biomasse pour 0,95 M€.

Le montant des ventes aux enchères de véhicules est estimé à 0,2 M€.

d. Les opérations pour compte de tiers et remboursement de travaux : 0,63 M€

Cette inscription correspond principalement à l'opération pour compte de tiers, équilibrée en dépenses et en recettes, prévue pour les dévoiements des réseaux d'éclairage public dans le cadre du projet de Toulouse Aerospace Express pour 0,50 M€. Des crédits sont également inscrits pour les interventions sur l'IGH Jean Jaurès et le remboursement des travaux d'office réalisés par les services Hygiène et Santé de la Mairie de Toulouse pour l'élimination des encombrants dans les logements de particuliers affectés par le syndrome de Diogène.

2. L'emprunt

Déduction faite des ressources propres, y compris l'épargne nette, le besoin de financement restant, qui correspond à l'emprunt d'équilibre, s'élève en 2023 à 142,76 M€ environ. Le niveau de financement réellement mobilisé dépendra de l'exécution budgétaire projetée en fin d'exercice.

IV. L'endettement

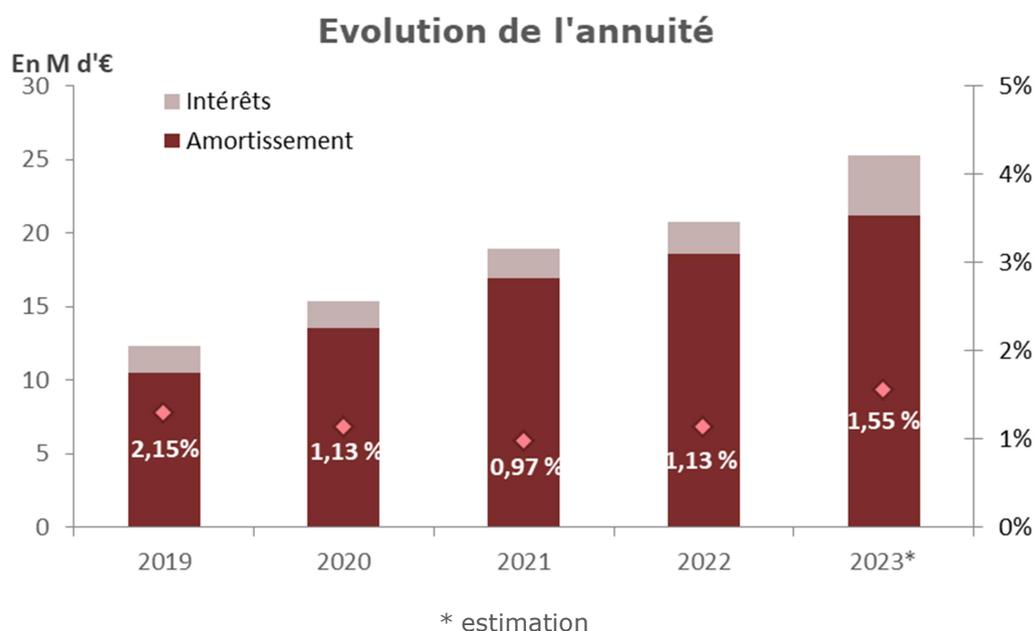
L'encours de dette au 31 décembre 2022 atteint les 236,1 M€. Cet encours **majoritairement à taux fixe** ne comporte **pas d'emprunts structurés**, et se répartit entre **11 prêteurs**.

L'encours de dette projeté au 31 décembre 2023 devrait atteindre près de **279,94 M€**.

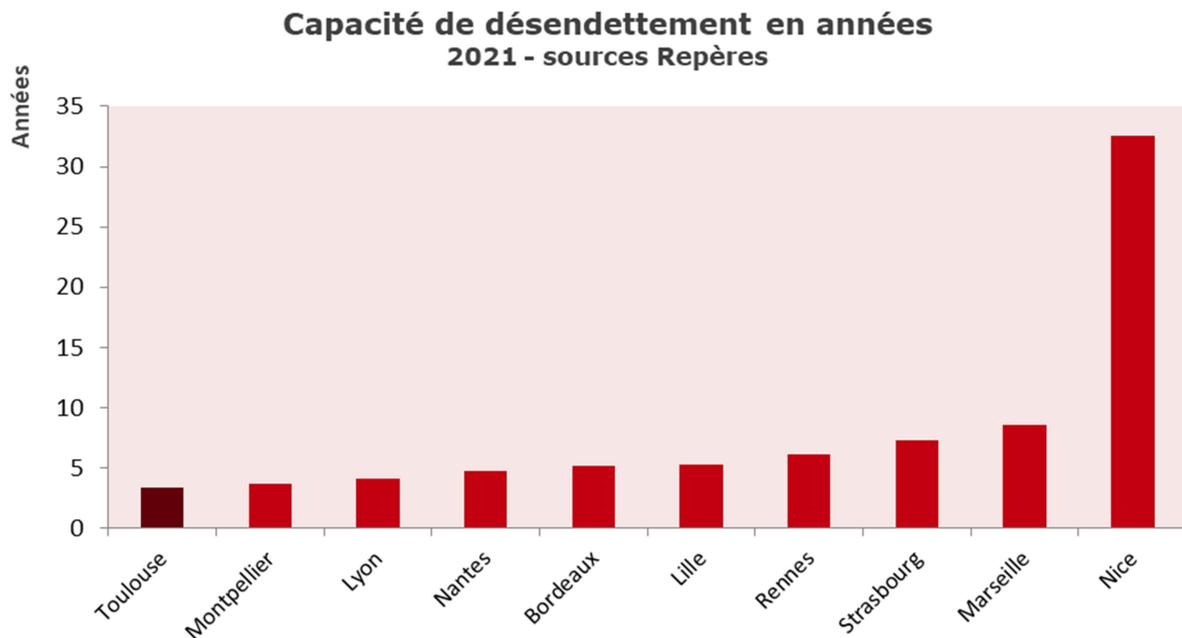
L'annuité de la dette estimée pour l'exercice 2023 s'élève à **25 M€**, en augmentation du fait de la mobilisation de nouveaux emprunts en 2022 et 2023. La dette de la Mairie de Toulouse étant jeune, il n'y a pas encore de contrats qui arrivent à leur terme. Chaque emprunt nouveau se traduit donc par une augmentation du capital à rembourser

Les frais financiers inscrits au budget 2023 s'élèvent à 4 M€ soit près du double du montant prévu au budget 2022. Ceci est dû à un encours de dette en augmentation mais surtout à l'augmentation des taux variables.

Le taux moyen anticipé pour l'exercice 2023 augmente ainsi à 1,55 % contre 1,13 % en 2022. Malgré cette progression, les conditions des financements de la Mairie de Toulouse sont performantes. Les contrats à mobiliser en 2023 sont majoritairement déjà signés, dont les trois-quarts sur des taux fixes sécurisés lors de précédentes consultations bancaires à des niveaux très favorables.

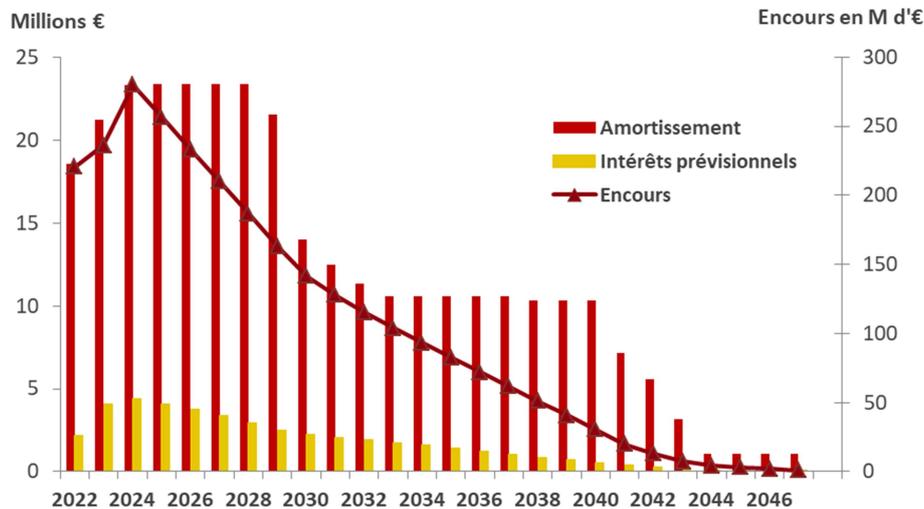


La capacité de désendettement de la Mairie de Toulouse en 2022 atteint 4,4 années contre 3,42 en 2021. Cette progression s'explique par le fait que l'encours de dette augmente avec la mobilisation de nouveaux emprunts alors que l'épargne brute augmente proportionnellement moins rapidement. Le niveau reste néanmoins toujours très bas en comparaison avec les communes de même strate et bien en deçà du seuil d'alerte pour une commune, situé à 12 ans.



L'extinction de l'encours de dette, y compris les nouveaux emprunts de 2023, révèle des annuités en paliers, indicateurs d'une dette jeune, distribuée sur différentes durées. Ainsi, l'augmentation de l'encours en 2022 puis 2023 entraîne une hausse des remboursements avec un an de décalage, donc en 2024 et 2025. Un autre palier se dessine nettement en 2030, qui tient au fait que de nombreux emprunts se terminent à cette période : des emprunts de 2014 remboursables sur 15 ans, ainsi que des contrats de 2019 d'une durée de 10 ans.

Extinction de l'annuité de dette (emprunts prévisionnels 2023 intégrés)



Conclusion

Marqués par les impacts de la crise sanitaire que la collectivité subit depuis 2020, les équilibres financiers de la Mairie de Toulouse tendent à s'améliorer, en témoignent les soldes intermédiaires de gestion projetés à l'étape du budget primitif 2023.

Cette situation reflétant la bonne santé financière de la collectivité ne doit pas occulter les incertitudes macroéconomiques et financières qui pèsent et pourront peser sur le budget de la collectivité l'année prochaine. Les conséquences de l'inflation sur le niveau de dépenses sont à ce stade absorbées par la dynamique des recettes fiscales, elles-mêmes indexées. Un choc exogène ou une accentuation des tensions macroéconomiques seraient néanmoins de nature à mettre une tension complémentaire sur les équilibres financiers.

Dans ce contexte particulier, la Mairie de Toulouse poursuit néanmoins ses projets, en développant l'offre de service public, tout en faisant le choix du pouvoir d'achat et donc de la stabilité fiscale et des tarifs. La réalisation de la programmation pluriannuelle des investissements municipaux quant à elle s'accélère pour plus de tranquillité, de proximité et de verdissement de la ville, au bénéfice de toutes les toulousaines et tous les toulousains.

2023

Rapport
du budget primitif

